

La CDC lance le Club carbone forêt-bois pour valoriser la séquestration du CO2 par la filière forestière

CLIMAT - Actu-Environnement.com - 01/07/2010

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) a présenté le 30 juin 2010, le Club carbone forêt-bois, son 3ème club dédié aux enjeux climatiques. Il vise à valoriser le carbone stocké par la forêt française et les produits à base de bois.



© Sainte-Laudy

Actuellement l'inventaire français des émissions de gaz à effet de serre (GES) ne rend pas compte de l'ensemble de la séquestration du CO₂ par les forêts. En effet, la comptabilisation des émissions de CO₂, dans le cadre du protocole de Kyoto, limite à 3,2 millions de tonnes le volume de CO₂ déductible via la gestion forestière. Or, la séquestration des forêts françaises est de l'ordre de 70 millions de tonnes de CO₂ par an. Par ailleurs, la forêt n'est pas concernée par le marché réglementé du carbone. Le Club se donne donc pour objectif de créer des outils innovants afin de valoriser ces réductions des émissions non prises en compte. De plus, pour Jean-Yves Henry, secrétaire permanent de l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (ASFFOR) cette rémunération des bénéfices climatiques "permettra d'assurer la pérennité de la forêt" en compensant la baisse des aides publiques.

Compensation carbone volontaire

Pour Benoît Leguet, directeur de la CDC Climat recherche, le vide actuel "permet une liberté d'innovation car il n'y a pas de contraintes réglementaires". Ainsi, le Club se basera sur le marché et les standards de la compensation volontaire, en vendant des réductions d'émissions issues de projets forestiers français aux entreprises ou collectivités locales qui souhaitent compenser leurs émissions de GES.


Le Club est "une initiative de recherche et non pas de lobbying" explique Benoît Leguet, précisant que le travail comportera trois volets et s'intéressera à l'ensemble de la filière, des forêts aux produits bois. Il s'agit tout d'abord d'analyser les mécanismes qui existent à l'international pour valoriser le stockage du CO₂ tout au long de la filière. Le deuxième axe de travail consiste à mutualiser les retours d'expérience en matière d'amélioration des capacités de stockage du CO₂. Enfin, le but final est la création d'outils économiques pour palier leur absence et rémunérer la séquestration. Par ailleurs, les travaux du Club se traduiront dans un référentiel de validation du stockage du CO₂ dans les forêts et les produits dérivés du bois.

A terme le Club vise à rassembler le plus grand nombre d'acteurs intéressés par la réduction des émissions de GES grâce aux forêts françaises. Il s'agit notamment des pouvoirs publics, des acteurs de la gestion forestière, des entreprises qui souhaiteraient compenser leurs émissions via des projets forêt-bois, des intermédiaires financiers, et des collectivités territoriales intéressées par des projets locaux qui pourraient créer des emplois non délocalisables. Actuellement, le Club carbone forêt-bois réunit la CDC climat recherche, l'Office national des forêts (ONF) et l'ONF International, l'Institut technologique forêt, cellulose, bois-construction et ameublement (FCBA), la Société forestière de la CDC, la Forêt privée française, l'ASFFOR et le Syndicat des sylviculteurs du Sud Ouest (SySSO).

Philippe Collet

© Tous droits réservés **Actu-Environnement**

Reproduction interdite sauf [accord de l'Éditeur](#) ou [établissement d'un lien préformaté](#) [10592] / [utilisation du flux d'actualité](#).

 Réactions à cet article

- » [La Caisse des dépôts et consignations a créé une filiale](#)
- » [La Caisse des Dépôts et consignations investit dans les énergies renouvelables](#)
- » [La Caisse des dépôts et consignations investit dans les énergies renouvelables](#)
- » [Lancement du premier club carbone forêt-bois](#)



Bois et forêt



Mon bilan



Bilan

pr



Toutes les annonces "Ges"